



Charte du Club de Basket d'Angoulême (ABC)

Préambule : L'ABC s'engage à promouvoir la pratique du basketball dans un esprit de respect, d'inclusion et de camaraderie et cette charte en définit les règles et les principes.

1. Objectifs :

- Promouvoir la pratique du basketball auprès de toutes les tranches d'âge et niveaux de compétence.
- Favoriser le développement des compétences techniques, tactiques et physiques des joueurs.
- Encourager l'esprit d'équipe, le respect et la discipline sur et en dehors du terrain.
- Organiser des compétitions, des entraînements et des événements pour promouvoir le basketball et renforcer les liens entre les membres.



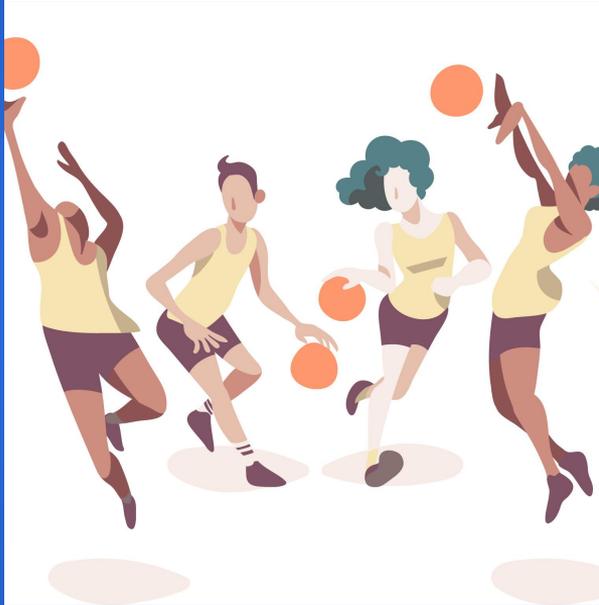
2. Rôles et responsabilités des encadrants

Les encadrants (entraîneurs, assistants, dirigeants) doivent :

- Respecter et faire respecter les règlements du club et de la fédération.
- Adopter une attitude exemplaire en toutes circonstances.
- Assurer une communication claire et bienveillante avec les joueurs et leurs familles.
- Encourager l'esprit d'équipe et le fair-play.
- Veiller à la sécurité physique et morale des joueurs.
- Suivre des formations régulières pour améliorer leurs compétences.

3. Membres :

- Le club est ouvert à tous, sans discrimination d'âge, de sexe, d'origine ou de condition physique.
- Chaque membre doit s'acquitter de sa cotisation annuelle, fixée par le comité directeur.
- Les membres s'engagent à respecter la présente charte et les règlements intérieurs du club.



4. Droit des membres :

- Participer aux entraînements, compétitions et événements organisés par le club.
- Accéder aux installations et équipements du club dans le respect des règles en vigueur.
- Bénéficier des conseils et de l'encadrement des entraîneurs et responsables du club.

5. Entraînements et compétitions :

- Les entraînements sont dirigés par des entraîneurs qualifiés désignés par le comité directeur.
- Les sélections pour les compétitions sont faites par les entraîneurs sur la base de critères objectifs (performance, assiduité, attitude).
- Le fair-play est une valeur essentielle et doit être respecté par tous lors des compétitions.

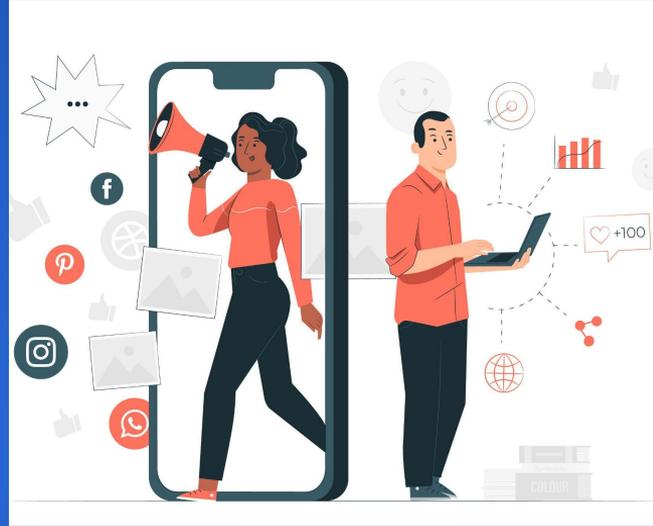


6. Comportement et discipline :

- Tout comportement contraire à l'esprit sportif, au respect des autres ou aux règles du club pourra faire l'objet de sanctions.
- Les sanctions sont décidées par le comité de discipline du club, après audition du membre concerné.
- Les sanctions peuvent aller du simple avertissement à l'exclusion définitive du club

7. Résolution des conflits :

- En cas de conflit, les parties concernées s'engagent à :
- Chercher à résoudre le différend de manière constructive et amiable.
- Respecter les décisions prises par les instances du club.



8. Respect des installations et du matériel :

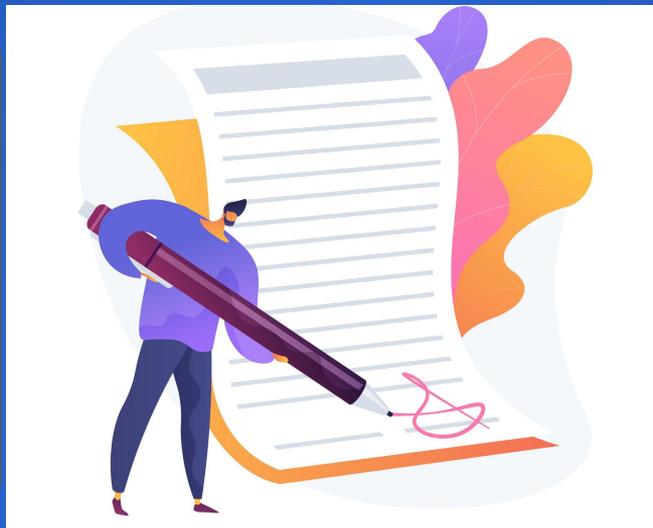
- Tous les membres du club doivent :
- Respecter les installations sportives et le matériel mis à disposition.
- Signaler toute dégradation ou dysfonctionnement aux responsables.
- Participer au maintien de la propreté et de l'ordre dans les locaux.

9. Communication au sein du Club :

- Pour garantir une bonne communication :
- Le club mettra en place des outils de communication efficaces (site internet, réseaux sociaux, newsletters).
- Les encadrants informeront régulièrement les joueurs et les familles des activités, résultats et événements du club.
- Toute communication se fera dans le respect, la transparence et la bienveillance

10. Modification de la Charte:

- Toute modification de la présente charte doit être approuvée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.
- Les propositions de modification doivent être soumises au comité directeur au moins un mois avant l'assemblée générale.



11. Dispositions finales :

- La présente charte entre en vigueur à compter de sa validation par l'assemblée générale constitutive.
- Chaque membre dirigeant du club reçoit un exemplaire de la charte et s'engage à la respecter.

En respectant cette charte, le Club s'engage à créer un environnement sportif positif et enrichissant pour tous.

Date :

Ville :

Signature du Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'M' or similar character.